



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DROME

**ATTESTATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
(DETR / DSIL) Article R. 2334-24 du CGCT**

Bordereau de transmission à envoyer en **DOUBLE EXEMPLAIRE** accompagné des documents concernés.

Le présent bordereau sera retourné avec le cachet de la préfecture ou de la sous-préfecture et attestera du dépôt de la demande visée ci-après.

Nom de la collectivité :

Arrondissement de rattachement : DIE VALENCE NYONS (service instructeur de la demande)

Intitulé de l'opération :

LISTE DÉTAILLÉES DES PIÈCES JOINTES (l'ensemble des pièces doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

- Le formulaire-type de demande de subvention complété, daté et signé (et vérifié).
L'attestation de non commencement d'exécution de l'opération doit être impérativement signée (p 5 du formulaire).
- La ou les délibération(s) de l'assemblée délibérante (ou décision si délégation accordée)
Date(s) :
- Le programme de l'opération.
- L'avant-projet détaillé (APD).
- Les justificatifs des dépenses prévisionnelles.
- Le plan de masse – le plan de situation.
- Les copie des demandes de subventions sollicitées auprès d'autres partenaires financiers ou les notifications des subventions déjà obtenues.
- Estimation des recettes générées par le projet d'investissement, le cas échéant.
- Le(s) document(s) précisant la situation juridique des terrains et établissant que le demandeur a (ou aura) la libre disposition.

Autres pièces (Intitulé précis à mentionner) :

-
-
-

DATE D'ENVOI ET VISA DE LA COLLECTIVITÉ

Certifiant la transmission des documents détaillés ci-dessus

Date :

VISA PREFECTURE / SOUS-PREFECTURE

Attestant la réception des documents

A la réception de la présente attestation, il vous est possible de commencer l'exécution de l'opération (acceptation par signature ou délibération des marchés de travaux). **La présente attestation de dépôt ne vaut pas décision attributive de subvention.** Il vous appartiendra de tenir informé le préfet de la date de commencement d'exécution de cette opération.

Rappel : La date de déclaration ou de la réputation du caractère complet du dossier reste indispensable pour l'instruction du dossier et de l'éventuelle attribution de la subvention.